



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	Crude Oil Tank Bottoms
Synonyme(s)	Petroleum gas oil, huile de pierre
# CAS	Mélange
Usage du produit	Écoulement de déchets de raffinage
Fabricant	Irving Oil Refining G.P. Box 1260 Saint John, NB E2L 4H6 CA Téléphone: (506) 202-2000 Refinery: (506) 202-3000 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Description générale des risques	AVERTISSEMENT LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. CONTIENT UNE SUBSTANCE POUVANT CAUSER LE CANCER. Contient les tératogènes potentiels CAUSER L'IRRITATION DE LA PEAU. CAUSER L'IRRITATION AUX YEUX. PEUT CAUSER L'IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.
Effets potentiels sur la santé à court terme	
Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
Yeux	Le sulfure d'hydrogène est très toxique. À une concentration basse de 1 à 5 ppm peut causer des nausées et de l'irritation sévère des yeux.
Peau	Entraîne des irritations. Peut être absorbé par la peau.
États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée	
	1-MéthylNaphtalène (CAS 90-12-0) Peut être absorbé par la peau.
	Benzène (CAS 71-43-2) Peut être absorbé par la peau.
	Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6) Peut être absorbé par la peau.
Inhalation	Une concentration d'environ 20 ppm de sulfure d'hydrogène peut affaiblir le sens de l'odorat, provoquer des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires et du poumon. À une concentration de 250 à 500 ppm, peut causer de l'œdème pulmonaire potentiellement fatale. Les plus hautes concentrations peuvent produire des vertiges, des écroulements soudains (et souvent fatales), de l'inconscience et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire 48 heures après l'exposition.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique. L'ingestion de niveaux élevés peut entraîner une lésion des reins.
Organes cibles	Sang. Yeux. Reins. Foie. Système respiratoire. Peau.
Effets chroniques	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
Signes et symptômes	Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
Effets potentiels sur l'environnement	Voir la Section 12.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	# CAS	Pour cent
Pétrole	8002-05-9	60 - 100
Fer	7439-89-6	0.5 - 1.5

Composants	# CAS	Pour cent
1-Méthylnaphtalène	90-12-0	0.1 - 1
Naphtalène, 2-méthyl-	91-57-6	0.1 - 1
Xylène	1330-20-7	0.1 - 1
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	<1
Soufre	7704-34-9	<1
Benzène	71-43-2	<0.1
Éthylbenzène	100-41-4	<0.1
Toluène	108-88-3	<0.1

Remarques sur la composition *La source de pétrole est un mélange complexe d'hydrocarbures. Sa composition exacte dépend de la source de pétrole brut à partir duquel elle a été produite et les méthodes de raffinage employées. La source de pétrole contient des centaines de différents produits chimiques organiques. Cette section identifie seulement certains des constituants chimiques bien connus.

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Yeux	En cas d'irritation, rincer les yeux avec de l'eau tiède, laisser couler doucement pendant au moins 10 minutes.
Peau	Sécher rapidement et doucement l'excès du produit chimique. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à fond, en frottant doucement avec de l'eau et du savon non abrasif. Appeler un médecin.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.

Avis aux médecins

Symptômes de patient de festin.

Conseils généraux

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc nitrile, Viton™, Polyéthylène, Tychem™ BR/LV ou Tychem™ TK et des lunettes de shield ou de produit chimique de visage. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables Combustible d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone. Produit chimique en poudre. Mousse.

Méthodes d'extinction inappropriées Pas disponible

Protection pour les pompiers

Risques spécifiques provenant des produits chimiques Le conteneur peut exploser sous l'effet de la chaleur d'un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler au niveau du sol vers une source distante d'ignition et provoquer un retour de flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Hydrocarbures aromatiques. Sulfure d'hydrogène.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux chocs Non compté être sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Vapeur: Oui.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

Méthodes de contention Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Cette substance pollue l'eau. Il faut l'empêcher de contaminer le sol ou de pénétrer dans les égouts, les systèmes de drainages et les plans d'eau. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

Méthodes de nettoyage Éloigner toute source d'inflammation. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. Manutention et entreposage

Manipulation Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter le chauffage des contenants ouverts afin de minimiser la production de vapeur et l'accumulation. Utiliser des outils anti-étincelants et un équipement antidéflagrant. Utiliser un système de ventilation antidéflagrant. L'équipement électrique utilisé doit être intrinsèquement sûr ou antidéflagrant. Effectuer une mise à la terre et fixer les contenants lors du transfert du produit. Il devrait y avoir de l'eau disponible pour le lavage. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.

Stockage Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Les contenants devraient être ventilés et équipés d'un intercepteur de flamme. Magasin dans un endroit frais, sec, bien-aéré. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C).

Embarquement: Etablie pendant le transport. Ce produit peut être transporté chaud.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0)	MPT	0.5 ppm
Benzène (CAS 71-43-2)	LECT	2.5 ppm
	MPT	0.5 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	MPT	0.5 ppm
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	LECT	5 ppm
	MPT	1 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
	MPT	100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3
		100 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL limite d'exposition autorisée	435 mg/m3
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Benzène (CAS 71-43-2)	MPT	10 ppm
	Plafond	25 ppm
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Plafond	20 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm
	Plafond	300 ppm

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Composants	Type	Valeur
Benzène (CAS 71-43-2)	LECT	5 ppm
	MPT	1 ppm

Limites d'exposition

Voir ci-dessus

Mesures d'ingénierie

Utiliser des procédures en vase clos. Utiliser une ventilation locale pour éliminer la vapeur à son site de production. Manipuler les échantillons de laboratoire dans une hotte de captation des fumées. Utiliser un système de ventilation mécanique dans des espaces clos.

Protection individuelle**Protection pour les yeux et le visage**

Lunettes de shield ou de produit chimique de visage.

Protection des mains

Caoutchouc nitrile. Viton™. Polyéthylène. Tychem™ BR/LV. Tychem™ TK.

Protection de la peau et du corps

Conformément aux directives de votre employeur. Porter des salopettes pour prévenir le contact avec la peau.
En cas de contamination des vêtements ou des chaussures, les enlever et les décontaminer complètement avant les réutiliser, ou bien les éliminer.

Protection respiratoire

Ne pas chercher à secourir une victime mise à terre par sulfure d'hydrogène avant d'avoir accès à un appareil de protection respiratoire approprié.
Dans un espace restreint, porter un masque à entrée d'air équipé d'une pièce frontale intégrale et approuvé par le NIOSH (ou équivalent) en mode de surpression et prévoir une évacuation urgente. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2). Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Considérations d'hygiène générale

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Slurry
Couleur	Brun foncé
Forme	Huileux suspension

Odeur	Odeur " d'ouf pourri " dû à la présence d'H2S. Note : Le H2S adouci le sens de l'odeur. L'absence d'odeur d'oufs pourris ne signifie pas l'absence de H2S.
Seuil de l'odeur	0,55 mg/m3 pour le produit sans soufre, <0.15 ppm for H2S
État physique	Liquide.
pH	8.3
Point de congélation	-73 °C (-99.4 °F)
Point d'ébullition	30 - 238 °C (86 - 460.4 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Point d'éclair	45.0 °C (113.0 °F) Coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	< 5.9 %
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	> 1.1 %
Pression de vapeur	40 mmHg
Densité de vapeur	4.7 - 5 (Air=1)
Densité	0.8 - 0.9
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Solubilité (eau)	Insoluble
Densité relative	Pas disponible.
Viscosité	épais
COV	Pas disponible
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Eviter les températures élevées. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage.
Matières incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre. Hydrocarbures aromatiques.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0)		
Aiguë		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1840 mg/kg
CL50		
Pas disponible		
Benzène (CAS 71-43-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	cobaye	> 9400 mg/kg
	Lapin	8260 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	13700 mg/l/4h
		10000 mg/l, 7 heures
	souris	9980 mg/l
<i>Orale</i> DL50	Rat	690 mg/kg
	souris	4700 mg/kg
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	15380 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	4000 ppm, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	5460 mg/kg
		3500 mg/kg
Fer (CAS 7439-89-6)		
Aiguë <i>Orale</i> DL50	Rat	984 mg/kg
CL50 Pas disponible		
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)		
Aiguë <i>Orale</i> DL50	Rat	1630 mg/kg
CL50 Pas disponible		
Pétrole (CAS 8002-05-9)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	>= 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	10000 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	Rat	>= 4300 mg/kg
Soufre (CAS 7704-34-9)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	>= 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	>= 6.2 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	Homme	> 5000 mg/kg
	Rat	>= 3000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 0.4 mg/l, 960 minutes
		1.5 mg/l, 14 minutes
		1 mg/l/4h
	Singe	0.7 mg/l, 35 minutes
	souris	1.5 mg/l, 18 minutes
		0.4 mg/l, 410 minutes
		0.1 mg/l, 804 minutes
DL50		
Pas disponible		
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12125 mg/kg
		8390 mg/kg
		14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	26700 mg/l, 1 heures
		12200 mg/l, 2 heures
		8000 mg/l, 4 heures
		12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/l, 4 heures
		5320 mg/l, 8 heures
		400 mg/l, 24 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	636 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	1700 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	6350 mg/l, 4 heures
	souris	3907 mg/l, 6 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3523 - 8600 mg/kg
	souris	5251 mL/kg
		1590 mg/kg

Effets d'une exposition aiguë

Yeux

Le sulfure d'hydrogène est très toxique. À une concentration basse de 1 à 5 ppm peut causer des nausées et de l'irritation sévère des yeux.

Peau

Entraîne des irritations.
Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

1-Méthyl-naphtalène (CAS 90-12-0)

Peut être absorbé par la peau.

Benzène (CAS 71-43-2)
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)

Peut être absorbé par la peau.
Peut être absorbé par la peau.

Inhalation

Une concentration d'environ 20 ppm de sulfure d'hydrogène peut affaiblir le sens de l'odorat, provoquer des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires et du poumon. À une concentration de 250 à 500 ppm, peut causer de l'œdème pulmonaire potentiellement fatale. Les plus hautes concentrations peuvent produire des vertiges, des écoulements soudains (et souvent fatales), de l'inconscience et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire 48 heures après l'exposition.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique. L'ingestion de niveaux élevés peut entraîner une lésion des reins.

Sensibilisation

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets chroniques

Des problèmes sanguins et système nerveux peuvent se produire après un contact cutané prolongé.

Cancérogénicité

Le benzène et certains hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), sont connus pour être des produits chimiques carcinogènes. L'exposition au benzène chez le rat et la souris par voie de l'inhalation ou de l'ingestion a provoqué le cancer du système lymphatique (lymphome), le cancer du sang (leucémie) et le cancer de la moelle osseuse (myélome). Elle a aussi provoqué des tumeurs du foie, tumeurs de la glande de Zymbal, tumeurs des glandes mammaires, tumeurs des poumons, tumeurs du thymus, tumeurs des cavités nasales et orales.

Carcinogènes selon l'ACGIH

1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Benzène (CAS 71-43-2)

A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.

Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Benzène (CAS 71-43-2)

Volume 29, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Volume 77 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Pétrole (CAS 8002-05-9)

Volume 45 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3)

Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Benzène (CAS 71-43-2)

Cancérogène.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Cancérogène.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Benzène (CAS 71-43-2)

Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Benzène (CAS 71-43-2)

Cancérogène.

Mutagénicité

La mutagénicité du benzène a été étudiée chez le rat et la souris en utilisant les techniques d'inhalation et d'exposition orale. On a obtenu des résultats positifs sur plusieurs tests, en incluant sans toutefois s'y limiter, les suivants: aberrations chromosomiques, micronucléus, échanges de chromatides sœurs, mutation ponctuelle, adduit de l'ADN, réparation de l'ADN, dommages de l'ADN, aneuploïdie, anomalies de la tête du spermatozoïde.

Effets sur la reproduction

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité

Le xylène est fœtotoxique pour la santé humaine selon les études sur le poids fœtal réduit, l'ossification retardée et les effets persistantes du comportement chez les animaux de laboratoire, en absence de toxicité maternelle.

Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids fœtal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.

Nom des produits toxicologiquement synergiques

Autres hydrocarbures pétroliers et autres produits chimiques qui provoquent une dépression du système nerveux central ou d'autres effets neurologiques peuvent aussi provoquer des effets additifs ou synergiques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'essais
1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	9 mg/l, 96 heures
Benzène (CAS 71-43-2)			
Algues	IC50	Algues	29 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	12.18 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	8.76 - 15.6 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	7.2 - 11.7 mg/l, 96 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)			
Algues	IC50	Algues	4.6 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2.1 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	7.5 - 11 mg/l, 96 heures
Fer (CAS 7439-89-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Barbue de rivière (Ictalurus punctatus)	> 500 mg/l, 96 heures
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	1.07 - 1.841 mg/l, 96 heures
Pétrole (CAS 8002-05-9)			
Crustacés	CE50	Daphnia	36 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite fardée (Oncorhynchus clarki)	2.1 - 4.3 mg/l, 96 heures
Soufre (CAS 7704-34-9)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	> 10000 mg/l, 96 heures
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	0.009 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Xylène (CAS 1330-20-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradabilité Non persistant / Groupe 1

Bioaccumulation / accumulation Pas disponible

Mobilité dans l'environnement Pas disponible.

Effets sur l'environnement Pas disponible.

Toxicité aquatique Pas disponible.

Coefficient de partage

1-Méthylnaphtalène	3.87
Benzène	2.13
Éthylbenzène	3.15
Naphtalène, 2-méthyl-	3.86
Toluène	2.73
Xylène	3.12 - 3.2

Renseignements sur l'évolution du produit chimique Pas disponible.

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.

Déchets des résidus / produits non utilisés Pas disponible

Emballages contaminés Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1267
Appellation réglementaire adéquate	PÉTROLE BRUT
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	144, 357, B1, IB3, T2, TP1
Exceptions liées au conditionnement	150

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1267
Appellation réglementaire adéquate	PÉTROLE BRUT
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

DOT





15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada CEPA Schedule I: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	Inscrit.
Pétrole (CAS 8002-05-9)	Inscrit.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Benzène (CAS 71-43-2)	1 tonnes
Toluène (CAS 108-88-3)	1 tonnes
Xylène (CAS 1330-20-7)	1 tonnes

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0)	1 %
Benzène (CAS 71-43-2)	0.1 %
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.1 %
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	1 %
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	1 %
Toluène (CAS 108-88-3)	1 %

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie B - Division 3: Liquide combustible, Catégorie D - Division 2A, 2B

L'étiquetage SIMDUT



Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 302 – déversement très dangereux : Quantité à déclarer

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	100 livres
-------------------------------------	------------

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 302 – substance très dangereuse : Quantité seuil de planification

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	226,8 kg (500 lb)
-------------------------------------	-------------------

US EPCRA (SARA Titre III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Benzène (CAS 71-43-2)	0.1 %
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.1 %
Pétrole (CAS 8002-05-9)	0.1 % N590 La substance n'est pas admissible à l'exemption de minimis, sauf aux fins des exigences de notification à l'adresse du fournisseur.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	1.0 %
Toluène (CAS 108-88-3)	1.0 %
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.0 %

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 313 – produit chimique toxique : Seuil de déclaration

Pétrole (CAS 8002-05-9)	100 livres N590
-------------------------	-----------------

EPCRA aux États-Unis (SARA Titre III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
-----------------------	----------

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Pétrole (CAS 8002-05-9)	Inscrit. N590
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	Inscrit.
Pétrole (CAS 8002-05-9)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0)	Inscrit.
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

US CAA Section 112(i) High-Risk Hazardous Air Pollutants (HAPs): Weight factor

Benzène (CAS 71-43-2)	10
-----------------------	----

US CAA Section 112(i) High-Risk Hazardous Air Pollutants (HAPs): Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
-----------------------	----------

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention - Regulated Toxic Substance: Listed substance

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Regulated toxic substance.
-------------------------------------	----------------------------

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention: Quantité seuil

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	10000 livres
-------------------------------------	--------------

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
-------------------------------------	----------

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	Inscrit.
Pétrole (CAS 8002-05-9)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Pétrole: 100
 Xylène: 100
 Sulfure d'hydrogène: 100
 Benzène: 10
 Éthylbenzène: 1000
 Toluène: 1000

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la Pression - Non
	Danger de réactivité - Non

Régulations des états AVERTISSEMENT: L'Etat de la Californie est averti du fait que ce produit contient un constituant chimique pouvant causer le cancer et des défauts de naissance ou comporte d'autre risques de la reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Fer (CAS 7439-89-6)	Inscrit.
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	Inscrit.
Pétrole (CAS 8002-05-9)	Inscrit.
Soufre (CAS 7704-34-9)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Connecticut Carcinogenic Substance Reporting: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
-----------------------	----------

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Benzène (CAS 71-43-2)	00071-43-2 Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	00108-88-3 Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	01330-20-7 Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Pétrole (CAS 8002-05-9)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0)	Inscrit.
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6)	Inscrit.
Pétrole (CAS 8002-05-9)	Inscrit.
Soufre (CAS 7704-34-9)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Benzène (CAS 71-43-2) Danger particulier.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0) Inscrit.

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Fer (CAS 7439-89-6) Inscrit.

Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6) Inscrit.

Pétrole (CAS 8002-05-9) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0) Inscrit.

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Pétrole (CAS 8002-05-9) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

1-Méthylnaphtalène (CAS 90-12-0) Inscrit.

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Naphtalène, 2-méthyl- (CAS 91-57-6) Inscrit.

Pétrole (CAS 8002-05-9) Inscrit.

Soufre (CAS 7704-34-9) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

Statut de l'inventaire

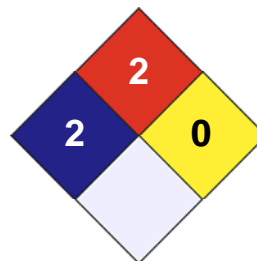
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		2
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche est basée sur des données de sources considérées comme fiables mais "Irving Oil Refining G.P" n'en garantit pas l'exactitude. Les informations sont fournies comme service aux personnes achetant ou employant le produit auquel la fiche se réfère. "Irving Oil Refining G.P" expressément dément toute responsabilité pour pertes ou dommages ou conséquences ou pour accidents aux personnes, incluant la mort. Cette information ne peut être reproduite, publiée ou distribuée d'aucune façon sans le consentement écrit préalable de "Irving Oil Refining G.P".

Date de publication

18-Mars-2014

Date en vigueur

15-Mars-2014

Date d'expiration

15-Mars-2017

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010

Crude Oil Tank Bottoms



Combustible liquid. Eye and skin irritant. May cause chronic toxic effects.

Keep away from sources of ignition. No smoking. Avoid contact with eyes and skin. Wear nitrile rubber, Viton™, Polyethylene, Tychem™ BR/LV or Tychem™ TK gloves and face shield or chemical goggles. Keep out of reach of children.

EYE: If irritation occurs, flush eyes with lukewarm, gently flowing fresh water for at least 10 minutes.

SKIN: Quickly and gently blot away excess chemical. Gently remove contaminated clothing and shoes. Wash gently and thoroughly with water and non-abrasive soap. Obtain medical attention.

INHALATION: If symptoms develop, move victim to fresh air. If symptoms persist, obtain medical attention. If breathing has stopped, trained personnel should administer CPR immediately.

INGESTION: Do not induce vomiting. If vomiting occurs naturally, have victim lean forward to reduce risk of aspiration. Never give anything by mouth if victim is unconscious, or is convulsing. Obtain medical attention immediately.

READ MATERIAL SAFETY DATA SHEET BEFORE USING PRODUCT

=====

Liquide combustible. Irritant pour les yeux et la peau. Il peut causer des effets toxiques chroniques.

Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc nitrile, Viton™, Polyéthylène, Tychem™ BR/LV ou Tychem™ TK et des lunettes de shield ou de produit chimique de visage. Tenir hors de la portée des enfants.

YEUX: En cas d'irritation, rincer les yeux avec de l'eau tiède, laisser couler doucement pendant au moins 10 minutes.

PEAU: Sécher rapidement et doucement l'excès du produit chimique. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à fond, en frottant doucement avec de l'eau et du savon non abrasif. Appeler un médecin.

INHALATION: En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.

INGESTION: Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.

LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT